

## Circulaire d'information

**INFCIRC/1070**

10 janvier 2023

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

# Communication datée du 28 décembre 2022 reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une note verbale datée du 28 décembre 2022.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale ainsi que sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.



MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
À VIENNE

Le 28 décembre 2022

N° 4131/316-197-107890

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de communiquer la Déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères sur les actes illicites commis récemment par la Russie contre la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer sans délai le texte de la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

Pièce jointe : sur 1 page.

[Sceau] [Signé]



## **Déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères sur les actes illicites commis récemment par la Russie contre la centrale nucléaire de Zaporizhzhia**

Le 28 décembre 2022, 15 h 50

Le Ministère ukrainien des affaires étrangères s'élève énergiquement contre l'entrée illicite de Serhii Kiriienko, fonctionnaire de l'administration du Président de la Fédération de Russie, sur le territoire ukrainien occupé temporairement dans la région de Zaporizhzhia, et son séjour dans l'installation nucléaire ukrainienne - la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

De tels actes illicites perpétrés par des fonctionnaires de l'État agresseur constituent une nouvelle violation flagrante du droit international et de la législation ukrainienne. Cette mesure du Kremlin traduit également son mépris total pour les exigences des trois résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, qui demandent à la Fédération de Russie de retirer immédiatement son personnel militaire et autre de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, afin que les autorités ukrainiennes compétentes reprennent le contrôle total de la centrale pour en assurer l'exploitation sûre et sécurisée.

Nous comptons sur les efforts efficaces et efficaces des États Membres de l'AIEA, ainsi que du Directeur général de l'AIEA, Rafael Grossi, pour s'opposer aux crimes commis par la Russie contre les installations nucléaires ukrainiennes et à son mépris cynique des normes de sûreté et de sécurité nucléaires en vigueur.

Nous demandons aux États partenaires et aux institutions de l'Union européenne d'accélérer la prise de mesures efficaces pour répondre aux actes criminels que la Fédération de Russie continue de commettre à l'encontre des installations nucléaires en Ukraine, notamment l'intensification des sanctions contre la corporation d'État russe Rosatom, ses filiales et établissements, ainsi que les autres acteurs clés de l'énergie nucléaire russe. Nous soulignons en particulier l'urgence d'élaborer des mécanismes pour mettre fin complètement à la coopération avec la Fédération de Russie dans le domaine des technologies nucléaires et suspendre les droits et privilèges de la Fédération de Russie au sein de l'AIEA.

Nous attendons une prise de position cohérente et intransigeante de tous les membres de la communauté internationale afin que l'État terroriste soit tenu d'assumer les conséquences politiques, économiques et juridiques de tous ses crimes et actes illicites. Nous soulignons qu'il importe de traduire tous les criminels en justice et de les punir de manière irréversible.